



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 145 semaine du 15 au
21 janvier 1982

nouvelles csn

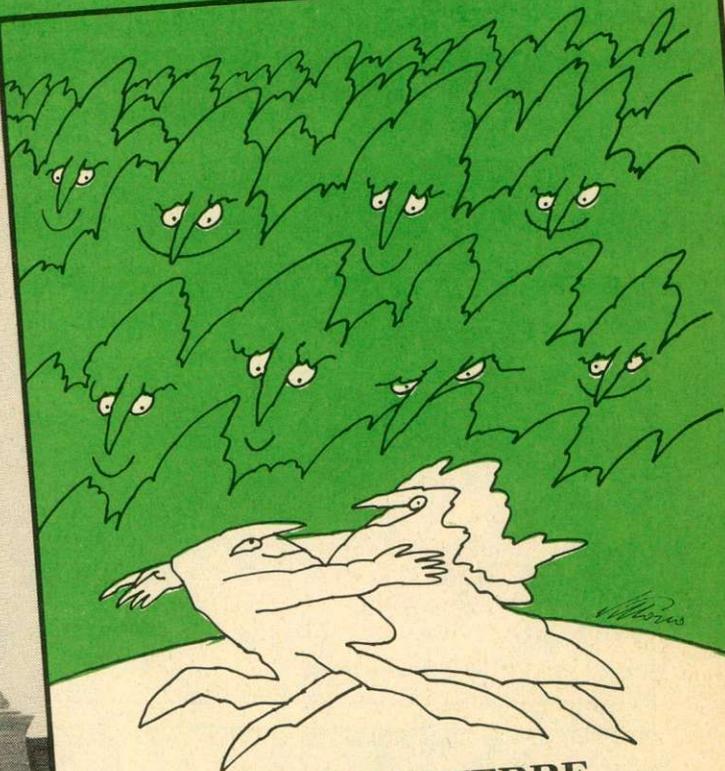
**le gouvernement force
le retour au travail**

**NOUS VOULONS
UNE CONVENTION
SANS RECUL**

pages 3-6



INDICAT C.T.C.U.M. ENTRETIEN-BURE
SOLIDARITÉ
"AU BOUTTE" - C



LE BAL UNI-TERRE

Grande soirée dans le cadre du colloque Immigration et Unité Ouvrière.
Le samedi 6 février à 19h00. De la musique, de la danse, de la joie de 6 pays.
Reggae, Farandole, Rock etc. Spectacle, Danse, Bière.
Salle St-Louis de France 3767, rue Berri Métro Sherbrooke



5-6-7 février

**colloque syndical
sur l'immigration
à Montréal**
pages 7-9

**le conflit du transport
adapté à Québec**
pages 10-11



agenda du mouvement

janvier

- 22 CSN session de coordination des comités régionaux et de fédérations de la condition féminine, à Montréal
- 25-26 CCNSP réunion du comité
- 25-29 CSN session de formation pour les salarié-e-s, organisation phase I
- 27 CCNSP comité de liaison
- 29-30 SECSN réunion du conseil syndical, à Québec
- 28-29 FNEQ bureau fédéral
- 30 FNEQ réunion du comité de la condition féminine

février

- 1er FNEQ réunion d'équipe
- 3-4 FAS réunion du bureau fédéral et des salarié-e-s de toutes les régions, à Québec
- 3-4 CSN réunion de l'équipe des grèves
- 3 CCNSP réunion du comité de liaison
- 5 CSN bureau confédéral avec les salarié-e-s sur la conjoncture
- 5-6-7 conseil central de Montréal colloque Immigration et Unité Ouvrière à l'UQAM
- 6 grand bal uni-terre, dans le cadre du colloque sur l'immigration, salle St-Louis de France, rue Berri, à Montréal
- 5-6 CSN rencontre du comité de la condition féminine
- 8-12 CSN session de formation pour les salarié-e-s, arbitrage

un questionnaire

sur le harcèlement sexuel au travail

LES DESSOUS DU 9 À 5

Le comité de la condition féminine de la CSN vient de faire parvenir dans chaque syndicat du mouvement un questionnaire sur le harcèlement sexuel au travail préparé par le YWCA (Young Christian Women Association) et diffusé par la revue féministe **La Vie en Rose** dans son numéro de décembre-janvier-février 1981-1982.

Si le comité de la condition féminine a cru bon distribuer très largement ce questionnaire dans les rangs de la CSN, c'est que le phénomène du harcèlement sexuel au travail est présent dans les milieux de travail syndiqués à la CSN comme dans tous les autres milieux.

D'ailleurs, nous recevons à la CSN de plus en plus de plaintes de travailleuses qui subissent du harcèlement sexuel au travail. Il a donc semblé important au comité que cette enquête soit effectuée afin de mieux connaître l'ampleur du problème en question et, par conséquent, suite aux résultats, de développer des outils qui nous permettront de l'enrayer.

Ce questionnaire doit être rempli par le plus grand nombre possible parce que le harcèlement sexuel au travail est, pour une grande majorité de femmes, une condition inhérente à leur travail.

Le questionnaire devra être retourné à l'adresse indiquée sur le questionnaire, c'est-à-dire au bureau de **La Vie en Rose**, où la compilation générale de tous les questionnaires sera effectuée. Une compilation distincte sera également faite pour la CSN. **Il va sans dire que l'anonymat des répondantes sera préservé.**

Le questionnaire est distribué approximativement dans une proportion de un questionnaire pour cinq travailleuses et si un syndicat en manque, il n'a qu'à le photocopier. Les femmes doivent faire parvenir le questionnaire à **La Vie en Rose**, 3963 St-Denis, Montréal H2W 2M4. Pour informations:

Jocelyne Everell
(514) 598-2163
Monique Simard
(514) 598-2109

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: Suzanne Gloutnez, André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

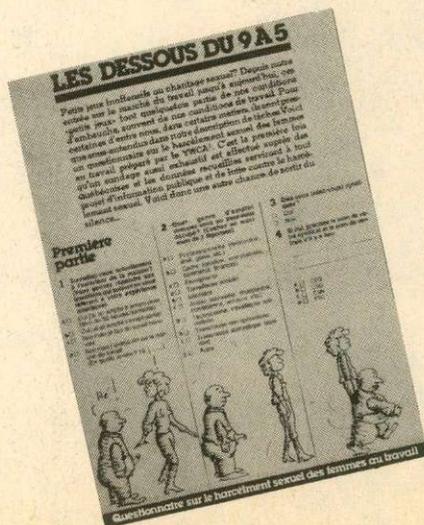
télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, François Rivard

collaboration: Lauraine Gratton, Monique Simard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleuses et travailleurs de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



“AVANCEZ EN ARRIÈRE”

ou l'offensive contre les droits acquis



En défiant la loi spéciale, les trois syndicats de la CTCUM, chauffeurs, employés d'entretien et employés de bureau, ont affirmé la même détermination de signer une convention collective ne comportant aucun recul, tant sur le plan salarial que sur les autres conditions de travail. Que s'est-il donc passé pour susciter pareille unanimité chez des syndicats qui n'ont pourtant pas toujours agi ensemble? Qu'est-ce qui explique leur résistance étonnante à la loi spéciale, que seule a pu briser la "liste d'horreurs", selon les mots du député Robert Dean, que le gouvernement s'apprêtait à brandir dans une deuxième loi spéciale, comme la désaccréditation des syndicats à la Duplessis, le congédiement massif à la Reagan, la saisie des biens?

ne pas repartir à zéro



Ce qui s'est passé, c'est que la CTCUM s'est présentée à la table de négociation comme si les conventions collectives n'existaient plus. Comme si elle pouvait repartir à zéro, et remettre en question les acquis des années antérieures. C'est une pratique que les employeurs développent à mesure que la crise s'accroît, et on peut penser que le gouvernement lui-même entend y recourir quand on considère, par exemple, les déclarations répétées du premier ministre Lévesque contre les clauses d'indexation.

Les employeurs disent qu'ils ont le droit eux aussi de faire des demandes en négociation. C'est faire mine d'oublier qu'ils ont tous les droits au départ, tandis que les employés n'en ont aucun à l'except-

tion de ceux qu'ils parviennent à arracher par leurs luttes et à consigner dans une convention collective. Il est donc normal pour ces derniers de défendre jalousement les espaces d'autonomie qu'ils ont conquis sur l'arbitraire patronal.

Et cela est d'autant plus vrai pour les travailleurs et travailleuses de la CTCUM, qui font face à un employeur particulièrement dur, qui a provoqué huit grèves en huit ans. La résistance qu'ils ont opposée aux tentatives de repousser les acquis de leurs conventions collectives donne une idée de ce que sera la réaction des employés du secteur public contre qui le gouvernement et le patronat mènent depuis quelques mois une campagne d'opinion visant à en faire les boucs émissaires de la crise économique.

éviter tout recul

Or si on réussit à appauvrir les syndiqués et à rabaisser leurs conditions de travail, à plus forte raison le fera-t-on pour ceux et celles qui ne sont pas organisés pour se défendre. Voilà pourquoi la lutte pour maintenir les acquis des conventions collectives est-elle si importante en cette période de crise. Car le moindre recul a pour effet d'imposer une pression supplémentaire sur les conditions de travail de l'ensemble de la population.

Comme l'écrivaient les professeurs Jean-Marc Piotte et Thierry Hentsch dans *Le Devoir* du 18 janvier,

"... aucune des concessions arrachées aux syn-

diqués n'ont servi ni ne serviront jamais, sous ces gouvernements et leurs semblables, à améliorer la condition des couches les plus démunies de la société. Au contraire, la diminution du revenu des salariés va de pair avec les restrictions de plus en plus dures de l'assurance-chômage; les coupures et la "rationalisation" dans les hôpitaux ne se font pas uniquement au détriment des travailleurs de la santé, mais aussi sur le dos des malades, condamnés à subir une chaîne d'actes médicaux minutés qui n'a plus rien à voir avec l'art de soigner; et on pourrait multiplier les exemples de cet ordre."

contre les contrats à forfait

Voici un exemple montrant qu'un recul dans les conventions collectives exerce des pressions à la baisse sur les conditions de travail et de salaire de l'ensemble de la population. Il s'agit des contrats à forfait. Actuellement, la convention des employés d'entretien prévoit que leur travail ne peut être donné à contrat, sauf dans une situation d'urgence exceptionnelle. Or la CTCUM voudrait qu'à l'avenir, elle puisse accorder des contrats à forfait chaque fois que ce serait plus économique pour elle.

Ce qui revient à dire que l'entretien des autobus et du métro serait éventuellement fait par des travailleurs non syndiqués qui n'ont d'autre choix que d'accepter le salaire minimum et qui n'ont aucune protection de leur emploi. Cela aurait pour effet de rabaisser le salaire et les conditions de travail d'un grand nombre de travailleurs. Est-ce cela que le gouvernement recherche, lui qui a déjà ralenti considérablement la croissance du salaire minimum, lequel a perdu 24 pour cent de pouvoir d'achat depuis novembre 1976, soit près de 5 pour cent par année depuis que le PQ est au pouvoir?

Si l'offensive patronale qui se dessine contre les clauses de contrats à forfait dans les conventions collectives devait réussir, cela livrerait au salaire minimum et à l'insécurité d'emploi une partie encore plus grande de la population travailleuse. Ce matin, le Syndicat canadien du papier annonçait qu'il aura lui aussi une dure bataille à mener relativement aux contrats à forfait.



démission de Hanigan: La Presse donne raison aux grévistes

Le journal *La Presse*, qui s'est pourtant signalé par la couverture particulièrement alarmiste qu'il a faite de la grève du transport en commun, a demandé vendredi la démission de Lawrence Hanigan, président de la CTCUM. Au lendemain du retour au travail, c'est admettre que les grévistes avaient raison de réclamer son départ, en tant que responsable de huit grèves en huit ans. Son attitude a également été dénoncée par la plupart des parlementaires pendant le débat sur la loi spéciale, qui n'a pourtant frappé que les travailleurs.

non à l'appau- vrissement

La cinquième loi spéciale du gouvernement péquiste

suspend le droit de grève jusqu'au 11 mai, et institue une enquête sur les relations de travail à la CTCUM. À moins qu'un règlement négocié n'intervienne d'ici là, il reste donc quatre mois pour organiser la mobilisation contre les reculs que la CTCUM a cherché à imposer jusqu'ici, et qui auraient certes des effets néfastes non seulement sur les conventions du secteur public, mais également sur celles du secteur privé.

En effet, le premier ministre Lévesque déclarait hier que la pleine indexation des salaires, c'est fini. Auparavant il faisait campagne contre l'enrichissement, désormais il prend ouvertement parti pour l'appauvrissement. Or une des causes de la grève — car cela a été perçu comme une provocation — a été la proposition salariale par laquelle la CTCUM a voulu remplacer l'indexation déjà acquise par un appauvrissement de trois pour cent par année (quatre pour cent dans le cas des employés de bureau).

débat sur un parti des travailleurs

L'assemblée des employés d'entretien a adopté une recommandation de son conseil syndical pour donner mandat au syndicat "d'intervenir dans les instances syndicales appropriées pour que s'organise le débat sur la nécessité d'avoir notre propre parti, c'est-à-dire l'arme nécessaire contre tous ceux qui sont aujourd'hui unis pour nous enlever nos acquis et restreindre nos conditions de vie". La résolution demande également d'organiser la riposte pour "assurer la défaite des partis de Ryan et de Lévesque aux prochaines élections".

CINQUIÈME JOUR DE GRÈVE

ESCALADE ENTRE LA CSN ET QUÉBEC

Reuni en session spéciale ce matin, le Conseil des ministres doit décider des mesures à prendre pour forcer les syndicats de la CTCUM à respecter la loi qui leur ordonne de rentrer au travail. Pour leur part, les grévistes, forts de l'appui inconditionnel des hautes instances de la CSN, ont décidé de poursuivre leur résistance coûte que coûte et exigent la démission de Hanigan avant d'étudier la possibilité d'un retour au travail. Quant à la FTQ et à la CEO, elles hésitent à cautionner le geste des grévistes qui ont défilé la loi.

la presse
édition nationale

QUÉBEC EN PLUS DES SANCTIONS D'UNE LOI PLUS SÉVÈRE

Si les syndicats de la CTCUM ne reviennent pas sur la décision qu'ils ont prise de défier la Loi 47, le gouvernement fédéral a l'intention de soumettre, cette semaine, une autre loi à l'Assemblée nationale en vertu de laquelle il pourrait non seulement imposer une nouvelle convention collective aux réaliticiens, mais également des sanctions plus sévères pouvant aller jusqu'à la déqualification de leur syndicat.

pages A 2, A 3 et A 4

LA MOBILISATION

La grève du transport en commun à Montréal est terminée. Elle a fait l'objet dans les media montréalais d'une couverture que nous pouvons qualifier dans certains cas d'alarmiste, outrepassant la portée réelle du conflit, négligeant les enjeux véritables, faisant porter, comme dans bien des conflits, tout le poids des événements sur les seuls travailleurs syndiqués. Nous vous présentons quelques titres de journaux pour illustrer cet état de fait tout en regrettant que le meilleur ne puisse malheureusement s'illustrer. Nous voulons parler ici des propos des commentateurs qui rendaient compte de leurs avions de l'état de la circulation et qui nous ont fidèlement rapporté le moindre petit doigt gelé.

QUEL LUNDI! page A 3
SIX MOIS SANS TRANSPORT COLLECTIF EN 39 ANS! page A 3

LE FOSSÉ SE CREUSE... page A 8
UN SEUL CAS DE DÉSACCRÉDITATION page A 4

CATASTROPHE POUR LES ENTREPRISES page C 1
AMENDES POSSIBLES: UN MILLION PAR JOUR page A 3

le journal de montréal

Fortes amendes

CTCUM

Les syndicats vont y PÔTER!

5 pages

4 avions se heurtent en plein ciel

PLUS DE 100 VOITURES EN STOCK

ASPHYXIES

Le CANADIEN DEVANCE PAR LES NORDIQUES

Le père de Julio Iglesias LIBRE

Desastre évité de justesse à GAZ LÉTRO

CONFIRMÉ LEMAIRE pilotera LONGUEUIL dans la LIMMO

le journal de montréal

ILS SONT DES HORS-LA-LOI

page 3 et 4

la presse

ILS SONT DES HORS-LA-LOI

page 3 et 4

le journal de montréal

POURRA CONGÉ

page 3 et 4

la presse

POURRA CONGÉ

page 3 et 4

TRIBUNE LIBRE

CTCUM QU'ILS SOIENT CONGÉDIÉS S'ILS FONT LA GRÈVE!

— Parizeau

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

«Aux États-Unis, les employés de la CTCUM se feraient dénoncer sur la place publique»

— Parizeau

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

Le transport public est un service essentiel et les employés de la CTCUM ne le sont pas. Ils ne devraient être considérés que comme des fonctionnaires de l'État. Mais ce n'est pas ce que veulent les syndicats. Ils veulent être reconnus comme des travailleurs. C'est pourquoi ils ont décidé de continuer leur grève. Ils ont décidé de continuer leur grève. Ils ont décidé de continuer leur grève.

Syndicats dominés par des marxistes?

Parizeau

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

la presse

la presse

25 cents

MONTREAL, MARDI 13 JANVIER 1982, 186 ANS, no 124 PAGES, 9 CARRÉS

L'afflux d'immigrants est un phénomène majeur et constant dans notre histoire. En fait, on peut affirmer que la très grande majorité de la population québécoise comme celle de l'ensemble du Canada est d'origine immigrante, c'est-à-dire que les seuls vrais autochtones dans ce pays sont les Amérindiens et les Inuits qui vivaient de ce côté-ci de l'Atlantique bien avant l'arrivée des premiers colons français au 16e siècle.

De 1852, date où commence la compilation des statistiques, jusqu'à aujourd'hui, plus de 11 millions de personnes, pour la plupart des Européens, sont venues s'établir au Canada. L'arrivée de ces immigrants se fait de façon cyclique, avec des hauts et des bas qui correspondent à peu près aux cycles de l'activité économique.

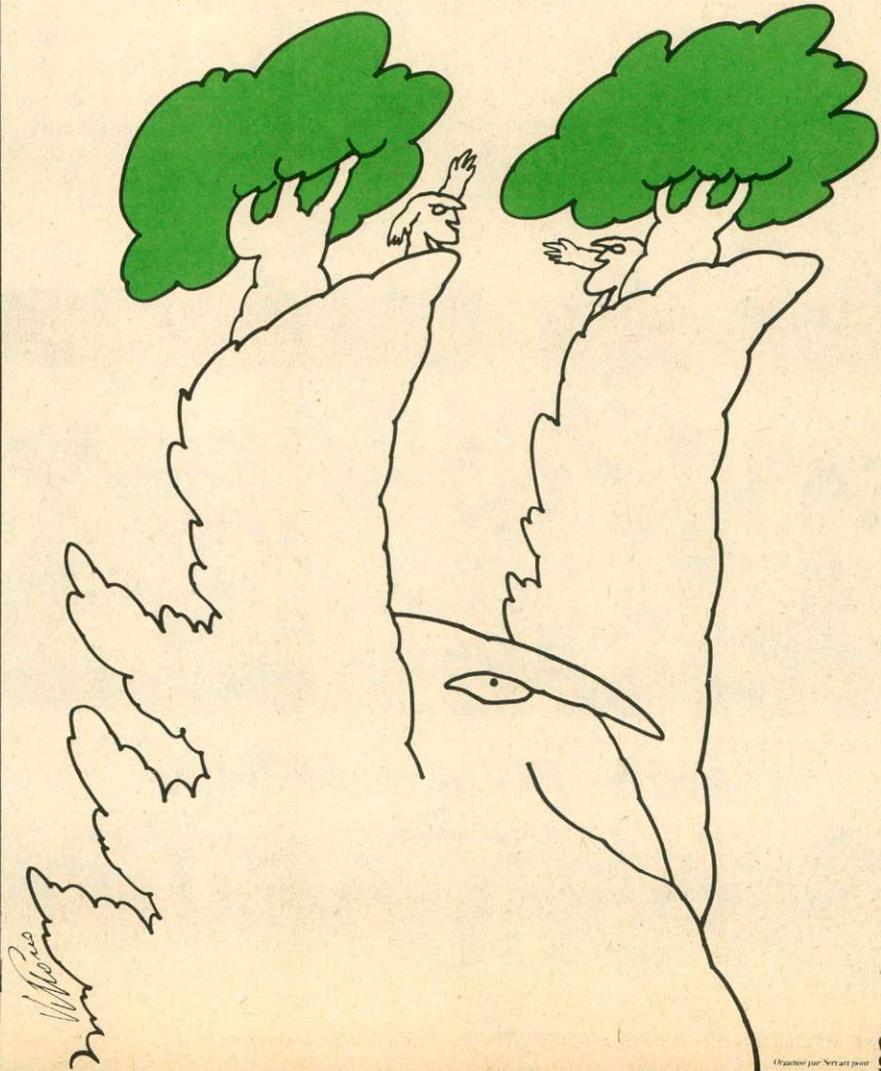
IMMIGRATION ET UNITÉ OUVRIÈRE **5-6-7 FÉVRIER 1982**

IMMIGRATION AND WORKERS UNITY IMMIGRAZIONE E UNITÀ OPERAIA

IMIGRAÇÃO E UNIDADE OPERÁRIA IMMIGRACIÓN E UNIDAD OBRERA

ΜΕΤΑΝΑΣΤΕΥΣΗ ΚΑΙ ΕΡΓΑΤΙΚΗ ΕΝΟΤΗΤΑ

Salle Alfred Laliberté Université du Québec Montréal (métro Berri-Dumontigny) inscription vendredi 5 fév. 18h00



L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Au Québec, c'est surtout après 1946 que l'immigration fait un bond important. De cette date à aujourd'hui, on a enregistré l'arrivée de quelque 875,000 immigrants. Quoique près du tiers de ce contingent (environ 250,000) décida par la suite de ne pas demeurer au pays, la très grande majorité de la population québécoise dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, s'est établie ici après la deuxième guerre mondiale.

Actuellement, l'ensemble des minorités ethniques (anglophones non compris) compte environ 700,000 personnes et représente un peu plus de 10% de la population totale du Québec. La communauté italienne est la plus importante avec une population de 176,000 personnes. Suivent les Allemands (56,000), les Grecs (50,000), les Polonais (25,000), et les Portugais

(24,000). Près d'une trentaine de groupes ethniques sont représentés au Québec.

Récemment, on a constaté un changement notable dans la composition ethnique des immigrants au Québec. Dans les années passées, 71% d'entre eux étaient d'origine européenne alors que maintenant 67% des immigrants proviennent d'Amérique du sud, des Antilles, d'Afrique ou d'Asie. Depuis 1974, c'est Haïti qui occupe le premier rang comme source d'immigration au Québec.

À Montréal

Les minorités ethniques représentent plus de 20% des effectifs ouvriers de l'industrie. Près de 90% de cette population se retrouve concentrée dans la région de Montréal; elle représente 18% de la population totale de la métropole. Récemment, on a calculé

qu'un peu plus de huit immigrants sur dix arrivant au Québec viennent s'établir à Montréal ou dans ses environs. Il est logique qu'en tant que centre socio-économique, Montréal soit le point d'attraction des nouveaux arrivants.

Il existe deux types d'immigrations, d'une part les travailleurs et paysans qui forment le "cheap labor" et d'autre part le personnel hautement qualifié qui remplit des fonctions spécialisées. Ces deux catégories d'immigrants sont nécessaires au fonctionnement et au développement de l'économie capitaliste québécoise. L'immigration est donc un des aspects du commerce du capitalisme international.

La grande majorité des immigrants se situent dans la première catégorie. Ils forment un "cheap labor" pour l'industrie, le commerce, les services et font les frais d'un racisme constant.



IMMIGRATION AU CANADA

1867-1901	environ 1,000,000 immigrants
1901-1931	4,153,000 immigrants
1931-1941	150,000 immigrants (25,000 déportations de travailleurs étrangers)
1941-1974	environ 4,000,000 immigrants

L'aspect social de l'immigration au Québec

Toute immigration entraîne une rupture, un déracinement pour les travailleurs. Nous savons que les conditions d'immigration limitent son rôle à celui d'une force de travail. Cette situation de sur-exploitation aboutit à un isolement social qui mutile l'homme et la femme dans leur culture et leurs aspirations.

Les programmes gouvernementaux existants ne répondent pas aux besoins socio-culturels des minorités ethniques. Au niveau syndical, des pas importants ont été faits mais cela demeure insuffisant et on ne s'attardera pas ici sur les préjugés qui animent les média à l'égard des immigrants...

Bref, on parle peu des communautés ethniques, de leur histoire et de leur apport à la société québécoise. Pourtant, toute immigration modifie les structures sociales, politiques, économiques et culturelles d'une société.

La lutte des travailleurs immigrés pour le respect de leurs droits démocratiques et contre l'exploitation fait partie intégrante de la lutte des travailleurs québécois pour leur émancipation sociale et nationale.

Le mouvement syndical et ouvrier se doit d'entreprendre la lutte des travailleurs immigrés, de l'impulser et de la soutenir.

L'EMPLOI ET LA SYNDICALISATION

La politique d'immigration des gouvernements du Canada et du Québec est déterminée par un seul facteur: les besoins en main-d'oeuvre bon marché suscités à certaines périodes par le développement de l'économie capitalis-

te. Le travailleur immigrant est considéré comme un capital acquis à bas prix, il est donc extrêmement rentable.

Un préjugé courant tient les immigrants responsables du chômage au Québec, comme si c'étaient les Grecs, les Portugais ou les Haïtiens qui provoquaient les fermetures d'usine, les mises à pied massives, les fermetures de postes dans les services publics ou qui empêchaient les industries de tourner à leur pleine capacité.

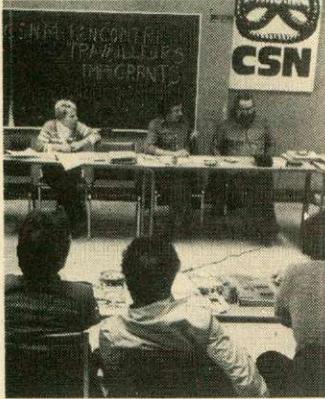
La réalité est tout autre. La main-d'oeuvre immigrante se retrouve principalement dans les secteurs industriels en déclin ou dans des services (hôtellerie, entretien) où les salaires et les conditions de tra-

vail sont en-dessous du minimum acceptable. L'immigrant, à cause de sa situation financière et de son statut juridique, est forcé d'accepter ces conditions.

La plupart du temps, les travailleurs immigrants, malgré leur taux d'activité, connaissent un taux de syndicalisation très faible, à cause des secteurs économiques où ils sont concentrés. Le manque de communications, les problèmes linguistiques favorisés par les préjugés ont rendu parfois difficiles les rapports entre travailleurs québécois et travailleurs immigrants. Cette situation est encore pire pour les femmes immigrantes, du fait de leur concentration dans les secteurs non syndiqués,

tels que le travail à domicile ou le secteur domestique.

Depuis quelques années, le mouvement syndical québécois s'est intéressé de façon spécifique à l'organisation des travailleurs et travailleuses immigrant(e)s. Mais il reste à concrétiser des volontés d'appui dans l'organisation, la formation, l'information et le développement de la solidarité entre travailleurs québécois et immigrants. Les travailleurs immigrants ont remporté d'importantes victoires en se donnant des organisations autonomes pour la défense de leurs droits démocratiques. Ces organisations sont le point de jonction entre le mouvement syndical et les communautés ethniques.



LE RÔLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

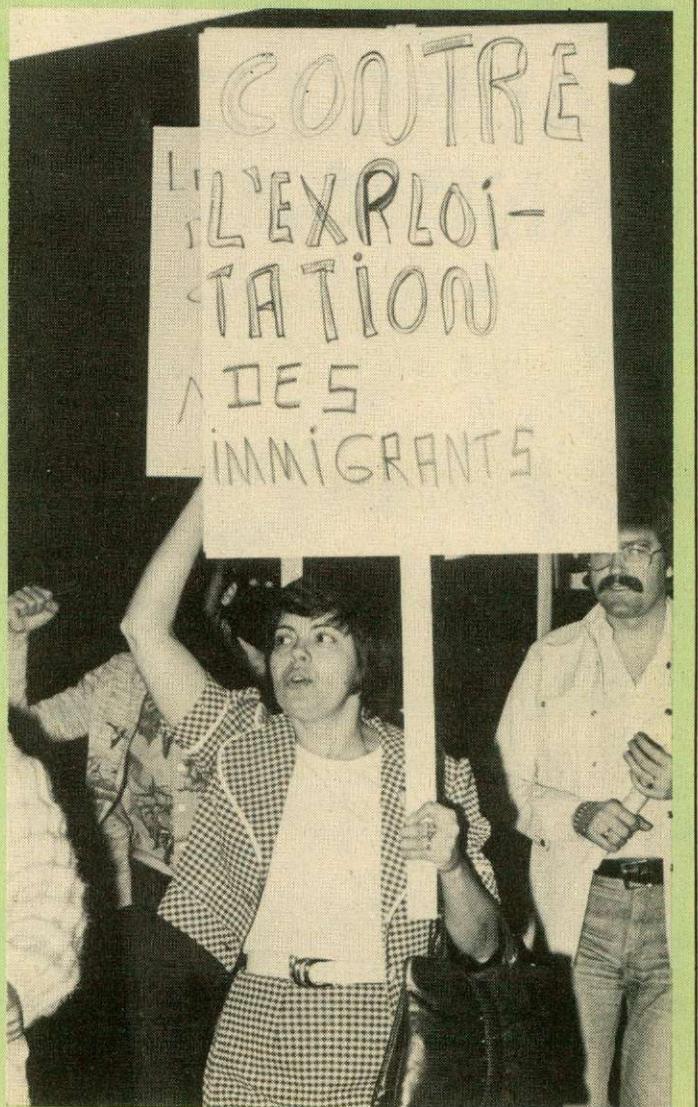
Le rôle politique de l'immigration réside dans son utilisation comme instrument de régulation et de gestion de la force de travail nationale. Elle sert à former un "réservoir de main-d'oeuvre" dont la capacité est contrôlée par l'État et le patronat en fonction de leurs intérêts politiques et économiques.

Les travailleurs immigrants forment une "armée de réserve" disponible et soumise aux conditions fixées par les capitalistes. Les lois et divers règlements du gouvernement canadien suivent les fluctuations des besoins en main-d'oeuvre de l'économie canadienne. Un des moyens de contrôle de l'immigration a consisté à introduire le concept de sécurité nationale dans la loi, et ce dès 1927. Au nom de la sécurité nationale, le gouvernement peut interdire l'entrée au pays ou déporter des étrangers jugés indésirables. D'ailleurs, le nombre de réfugiés politiques admis au Canada varie en fonction de leur appartenance politique.

Après le coup d'État de Pinochet, le gouvernement a limité l'entrée du pays à quelques milliers de Chiliens, malgré les pressions. Même attitude à l'égard des Haïtiens; non seulement leur entrée au pays est limitée, mais encore plusieurs milliers d'entre eux ont été refoulés en Haïti, pour faire face à la répression du régime Duvalier.

Par contre, l'État accueille à bras ouverts les réfugiés qui fuient les mouvements de libération nationale ou les révolutions socialistes. La loi C-24 a été votée en 1976, dans un contexte de crise économique et a été dénoncée par l'ensemble des associations ethniques, les syndicats et les groupes populaires.

En augmentant les pouvoirs discrétionnaires du Ministère et des agents d'immigration, la loi permet de renvoyer les immigrants pour n'importe quelle infraction à la loi canadienne, ou pour activités politiques pouvant mettre en danger la sécurité nationale.



REPORTAGE

**dans la grève
du transport adapté
à Québec**

SOLIDARITÉ NATURELLE AVEC LES HANDICAPÉS



Le transport adapté, à Québec, c'est une longue histoire d'amitié et de solidarité naturelle entre les chauffeurs de ce service et les personnes handicapées.

Depuis la création de ce service par Habitation Plus, une corporation sans but lucratif gérée par des handicapés, travailleurs et usagers ont revendiqué ensemble des droits fondamentaux, refusant aux pouvoirs publics de les asservir à des politiques dont ils seraient écartés des prises de décision.



"D'ailleurs, soutient Jacques Verret, le président du syndicat des employés du transport adapté de la communauté urbaine de Québec, nous sommes persuadés que les patrons de la CTCUQ s'efforcent de briser à tout prix cette solidarité des personnes handicapées avec les chauffeurs du service."

Sortant d'une pile de coupures de journaux un article relatant une manifestation des personnes handicapées, à Ste-Foy, le 5 juin dernier, pour réclamer un meilleur service de transport, le président du syndicat souligne un passage où il est fait mention de la solidarité des chauffeurs.

"Ils réclamaient alors, dit-il, plus de disponibilité de véhicules, alors que la CTCUQ ne pouvait rencontrer leurs demandes quotidiennes. On leur refusait alors plus d'une

centaine de voyages par semaine, et cela sans compter les horaires écourtés de service pour les fins de semaine."

Depuis que la CTCUQ a intégré le transport adapté aux personnes handicapées, il y a 11 mois, les problèmes sérieux de relations de travail sont survenus. Les travailleurs ont dû déposer plus de 350 griefs durant cette période.

"L'automne dernier, le directeur général de la CTCUQ, Ligor Heinz, est venu rencontrer les chauffeurs pour leur dire d'arrêter de revendiquer pour les personnes handicapées", raconte Jacques Verret.

"Selon nous, dit-il, la CTCUQ, n'a pas l'intention, dans le contexte actuel de coupures budgétaires, de développer le service adapté aux personnes handicapées. Ils ne les connaissent pas et

ne connaissent pas leurs besoins, leurs contraintes.”

“On s'est battu avec eux pour ne pas qu'ils aient à souffrir de discrimination, comme c'est le cas de tout le monde qui utilise un transport en commun, mais la CTCUQ s'efforce de définir des priorités basées sur la productivité de la personne handicapée, ses études ou ses loisirs, et tenant compte de particularités techniques telles que les chaises électriques, manuelles ou même les personnes handicapées capables de marcher.

“Les contraintes de climat, les difficultés de toutes sortes, les refus habituels des compagnies de taxi sont des facteurs importants du service adapté et la CTCUQ ne montre aucun intérêt à en tenir compte dans sa politique de transport.”

Pour le porte-parole syndical, la CTCUQ est malhonnête quand elle affirme qu'elle va augmenter ses budgets de fonctionnement pour le transport aux personnes handicapées, parce qu'elle tente en même temps de leur faire admettre des coupures de service. “Nous effectuons environ 1,000 voyages par semaine depuis 4 ans, alors qu'il y a près de 10,000 handicapés dans la région de Québec, affirme Jacques Verret, et la CTCUQ a trouvé le moyen déjà de ne plus assumer le transport des personnes handicapées de la Rive-Sud ainsi que de la région de Val-Bélair-St-Augustin...”

“Les travailleurs syndiqués de ce service essentiel, précise-t-il, comprennent difficilement l'inertie du gouvernement québécois

dans ce conflit, alors qu'il intervient aussi rapidement dans le conflit de la CTCUM. On se rappelle le récent conflit des chauffeurs d'autobus de Québec qui a duré 8 mois...!”

“Ce que nous comprenons,

soutient Jacques Verret, c'est que nous sommes à l'emploi d'institutions publiques qui négligent et ridiculisent la population et les usagers, handicapés ou non, qui sont en droit d'exiger un certain respect.”

Les travailleurs du transport adapté de Québec revendiquent:

- 1- Le respect de leur convention collective
- 2- Le respect des liens avec les usagers
- 3- Un service conforme aux besoins de tous les usagers

Les syndicats, ou syndiqué(e)s qui veulent contribuer financièrement à la lutte des travailleurs du SETPAQ peuvent le faire en faisant parvenir leurs dons à SETPAQ, FESP-QUÉBEC, 155 boul. Charest est.

LA CTCUQ VEUT LIMITER LE SERVICE DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'élimination du syndicat et la limitation des services de transport aux personnes handicapées de la région de Québec sont les seuls objectifs qui poussent actuellement la CTCUQ à utiliser des procédés juridiques pour le moins douteux et la provocation policière.

Pour les 28 syndiqués CSN de ce service public aux personnes handicapées, le harcèlement systématique dont ils sont victimes (interrogatoires, vérifications d'identité, intimidations sur les lignes de piquetage, descente dans les locaux du Conseil Central de Québec) confirme la mauvaise foi des patrons de la Communauté urbaine de Québec.

Ces syndiqués ont, depuis moins d'un an, déposé aux greffes provinciaux des tribunaux d'arbitrage plus de 350 griefs suite à des violations consécutives de leur convention collec-

tive de travail par les directeurs généraux de la corporation publique de transport.

Malgré les efforts du syndicat d'en arriver à un règlement, la CTCUQ n'a pas trouvé mieux que de procéder à une dizaine de congédiements, dont ceux de l'exécutif syndical au complet et deux ex-officiers, sans compter le refus obstiné de toute rencontre avec les syndiqués.

Le maire de Sillery et vice-président de la CTCUQ, Charles-H. Blais, invoque dans une des lettres aux “congediés” la prétendue “insubordination répétée ou chronique...” des chauffeurs!

Pour le syndicat CSN, le conflit qui les oppose aux administrateurs publics du transport en commun de Québec était inévitable depuis plusieurs mois, “soit, confirme Jacques Verret, président du syndicat, de-

puis que les handicapés ont été écartés de la gestion”.

“Depuis que la bureaucratie de la CTCUQ a pris en main la gestion du transport adapté aux handicapés de la région, souligne le président du syndicat CSN, les syndiqués ont eu à faire face à des situations qu'ils n'avaient jamais connu lors des administrations antérieures”.

Du jour au lendemain, aux dires des membres du syndicat, l'atmosphère des relations de travail s'est viciée. En septembre dernier, la CTCUQ déposait une requête en nullité d'un protocole d'entente sur les horaires de travail intervenu entre les chauffeurs et l'ex-direction de ce service public de transport, le Centre François Charron.

“Malgré les plaintes répétées des personnes handicapées, affirme le porte-parole du syndicat, la CTCUQ tentait de limiter leur service en réduisant les heures de travail des chauffeurs,

tout en leur faisant croire que le service s'améliorerait dans l'avenir.”

Pour la première fois depuis la création de ce service, les chauffeurs subissaient l'application de mesures disciplinaires de la part de trois directeurs généraux nommés successivement dans le dossier: à la détérioration des relations avec les répartiteurs et à l'implantation d'une “soi-disante” nouvelle philosophie du transport aux personnes handicapées.

Pour les chauffeurs, les relations avec les usagers demeurent le pivot de la qualité de ce service essentiel de transport. La gestion actuelle de la CTCUQ menace ce principe fondamental de fonctionnement.

“Au profit de quoi?” s'interroge le syndicat, “D'une gestion en vase clos, où les personnes handicapées n'ont plus le pouvoir d'exprimer leurs attentes d'un service conforme à leurs besoins.”

dans les garages de l'Estrie

LES CONCESSIONNAIRES DOIVENT NÉGOCIER

Les syndiqués des garages de l'Estrie ont réaffirmé leur disponibilité à négocier "dans les plus brefs délais" une convention collective avec leurs employeurs.

À la suite d'une assemblée générale tenue le 14 janvier, à Sherbrooke, les travailleurs CSN ont voté à 80% leur volonté d'en arriver à un règlement négocié avec les concessionnaires d'automobiles des cantons de l'Est.

Dans un télégramme qu'ils ont fait parvenir le 15 janvier à leurs patrons, les syndiqués mentionnent toutefois qu'en dépit de "certaines pressions indues de plusieurs garages envers les membres du syndicat", ils demeurent d'accord avec la stratégie de leur comité de négociation.

"On ne négociera pas le pied sur la gorge" répondent aujourd'hui les porte-parole syndicaux, ce n'est pas en lançant des ultimatum pour amener les syndiqués à accepter des conditions méprisantes de retour au travail et des réductions de salaire que les concessionnaires de l'Estrie vont régler la convention de travail".

une dette de \$1,000,000

Ces propriétaires de garages doivent près d'un million de dollars à leurs syndiqués depuis déjà trois ans. Cette somme correspond au montant que les employeurs devaient remettre aux travailleurs pour compenser la hausse du coût de la vie.

"Il n'y a rien à comprendre à ça, affirme Magella



party de Noël dans un garage de l'Estrie

*Vers 2 heures, 2 heures et demie
le 24 décembre
le boss appelle les ouvriers au bureau
— Serrez vos outils!
Il leur donne congé, sort la bière
— C'est la veille de Noël; faut fêter ça!*

*...
Au retour des Fêtes
les ouvriers reçoivent leur chèque de paye
Il manque \$12.00
... deux heures de paye*

*Ça revient cher
en plein hiver
douze piastres
pour 2 p'tites bières!*

Verville, vice-président de la fédération des mines, métallurgie et produits chimiques de la CSN et mécanicien à Victoriaville, quand on se rappelle que ce sont les concessionnaires eux-mêmes qui ont forcé les syndiqués à accepter, en 1978, la formule d'indexation dont ils refusent maintenant d'endosser la responsabilité".

"Même, l'avocat patronal, Marc-André Isabel, souligne-t-il, a affirmé à plusieurs reprises devant la cour que cette clause est "limpide" dans la convention de travail. Pourquoi refusent-ils aujourd'hui de nous remettre ce qu'ils nous doivent?"

"Si les concessionnaires font preuve d'une imprvoyance telle qu'ils se di-

sent aujourd'hui incapables de payer leurs dettes déjà vieilles de trois ans, c'est qu'ils ont moins de cervelle que les écureuils", de préciser le représentant syndical.

\$32 l'heure

"La stratégie des concessionnaires est simple, dit-il. Ils ont commencé par vouloir faire payer leurs dettes par leurs clients en augmentant les tarifs horaires de réparations de 16,00\$ à 32,00\$ en trois ans, et maintenant ils veulent faire payer leurs supposées difficultés financières par les travailleurs eux-mêmes."

Pourtant, ces propriétaires de garages qui commandent de tels tarifs horaires sont loin de faire de mauvaises affaires malgré les difficultés des industriels américains de l'automobile. Au contraire, moins il se vend de nouvelles voitures, dont le prix et les taux d'intérêt éloignent les acheteurs, plus il y a de réparations sur les automobiles de ceux qui préfèrent les réparer plutôt que de les échanger contre de nouvelles.

À 32,00\$ l'heure, le client sait-il que le mécanicien n'en reçoit en moyenne que 7,00\$, et sait-il également que le client paie souvent de façon exagérée les pièces de remplacement nécessaires?

Pour le syndicat des travailleurs des garages de l'Estrie, la négociation doit tenir compte des besoins des travailleurs syndiqués et des difficultés économiques réelles auxquelles ils font face dans la crise actuelle.

...petites nouvelles...

conflits de travail

grève générale chez caterplan

Les 130 employé-es de Caterplan sont en grève générale depuis le 11 janvier. Au cours des rencontres de conciliation l'employeur s'est refusé à faire une nouvelle offre salariale.

L'offre salariale dont il est question avait été rejetée à 85 pour cent par les membres du syndicat. Les travailleurs et travailleuses de Caterplan n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis près de 18 mois et l'offre qui ne contient aucune rétroactivité sur les salaires, prévoit même une augmentation ridicule de 1,5 pour cent à certain-ne-s employé-ée-s, et de 0 pour cent pour deux employés.

La grève des employés de Caterplan touche principalement les cafétérias de Radio-Canada, du Ministère du Travail du Québec de l'assurance-chômage rue St-Urbain, de l'Impôt Fédéral rue Dorchester, et plusieurs autres endroits à Montréal et à Québec dans les secteurs privés et publics.

...

grève des municipaux de sorel

Le syndicat des employés municipaux de la cité de Sorel sont en grève depuis le 15 janvier. Lors de leur dernière assemblée tenue le 11 janvier, les

membres du syndicat ont rejeté les offres patronales à 100 pour cent et c'est à 96 pour cent qu'ils ont voté en faveur de la grève.

Puisque la partie patronale, représentée par le maire Robert Fournier, s'entête à maintenir son offre d'indexation à 6 pour cent, ce qui est inacceptable compte tenu du coût de la vie, le président du syndicat Ronald Potvin, ne voit pas d'autre issue que de multiplier les moyens de pression.

Ronald Potvin qui est aussi vice-président du conseil central de Sorel, trouve inacceptable que le maire fasse du patronage sur le dos des syndiqués. "Par exemple, lors d'un concours pour l'ouverture de postes nouveaux, le maire Fournier favorise un candidat de l'extérieur sous prétexte que celui-ci a obtenu un point de plus dans ses résultats que l'employé déjà en place depuis longtemps."

Les employés municipaux de la cité de Sorel occupent depuis le début de la grève le garage municipal et le colisé Cardin. Il est clair pour les syndiqués que le maire Fournier aligne ses offres sur celles de Hanigan à la CTCUM. Dans cet esprit, les employés municipaux de Sorel n'ont pas d'autre choix que de continuer leurs moyens de pression.

...

contre les coupures au ch st-françois d'assise

Le 13 janvier, l'intersyndicale de l'hôpital St-François d'Assise, qui regroupe sept des syndicats du centre hospitalier, a organisé un rassemblement des travail-

leurs et travailleuses lors de la réunion du conseil d'administration de l'hôpital afin de protester contre les politiques mises de l'avant par la direction, ces politiques visent à la fusion de plusieurs centres d'activités, à l'abolition du bureau des renseignements et à d'autres dispositions qui entraîneront d'autres coupures de postes.

Depuis le mois d'octobre, plus d'une centaine de postes ont été abolis par la direction, entraînant une augmentation de la charge de travail ainsi qu'une détérioration marquée du climat nécessaire pour dispenser les soins auxquels les malades ont droit.

...

menace de fermeture à la filature plessis

Après plus de quatre mois et demi de grève, la filature Plessis est menacée de fermeture par les banques, pour cause de faillite, et la compagnie en profite pour tenter d'arracher aux salarié-e-s des conditions de travail ridicules. Ouvrir la Filature aux frais des employé-e-s, voilà leur but: pas d'indexation, pas de rétro-activité, pas de congé de maladie, pas de congé de maternité, etc. De plus, ils offrent \$1.50 de l'heure pour un contrat se terminant le 28 février 1983, augmentation qui ne serait que de 80 ou 85 sous de l'heure pour ceux et celles qui sont au plan-boni.

C'est dans une proportion de 88% que les syndiqué-e-s ont rejeté ces offres ridicules de leur patron, d'autant plus ridicules qu'ils n'ont eu aucune augmentation salariale depuis novembre 1979.



inter-national

les assassinats continuent au Salvador

À la fin de l'année 1981, l'Épiscopat de San Salvador, capitale du Salvador, a annoncé que 11,000 personnes ont été tuées dans ce pays. Cette déclaration vient confirmer les résultats d'une enquête sur le terrain menée par une commission des Nations unies et rendue publique en novembre 1981.

La commission de l'ONU a identifié le régime militaire-démocrate chrétien comme le responsable de ces assassinats. Elle a de plus demandé la tenue d'élections libres après la conclusion d'une entente avec l'opposition représentée par le Front démocratique révolutionnaire (FDR).

Vers la mi-décembre, le secrétaire d'État américain, Alexander Haig, a reçu deux représentants du FDR. Est-ce le résultat des pressions du sénat et du congrès américains pour une solution politique au Salvador? Est-ce que les États-Unis se rendent compte, après la France et le Mexique, que FDR est une force politique représentative et qu'il faut arrêter la guerre en négociant avec lui? Espérons-le. Mais jusqu'à aujourd'hui, les 54 conseillers américains sont toujours au Salvador pour soutenir le régime et l'aide américaine, à ce régime, va grandissante.

...petites nouvelles...



condition féminine

appui aux travailleurs du textile de Drummondville

Le Comité de la condition féminine du Conseil Central de Drummondville appuie les travailleurs et travailleuses du textile qui veulent se syndiquer.

Depuis au-delà de cinq mois, plus de soixante travailleurs et travailleuses de trois usines de textile de Drummondville tentent de faire reconnaître par le ministère du Travail leur syndicat, affilié à la CSN.

Depuis au-delà de cinq mois, ces travailleurs et travailleuses de *Textile L & R*, *Famo Fabrics et Fils*, *Fantastique*, trois usines appartenant à un même propriétaire, sont victimes d'intimidation, de harcèlement, de licenciements. Le patron essaie même de faire passer un syndicat de boutique, comptant sans doute sur les nouveaux et nouvelles qu'il engage pour remplacer les syndiqué(e)s qu'il met à pied.

Pourtant ces syndiqué(e)s, qui sont majoritairement des femmes, ont de bonnes raisons de se syndiquer. La crise économique que nous vivons, le chômage, l'inflation, nous imposent une dure réalité. Quand, en plus, des travailleurs et des travailleuses doivent se contenter d'un salaire horaire de 4,00\$, d'une absence totale de sé-

curité d'emploi, de la non-reconnaissance de l'ancienneté, d'aucune protection quant à la sécurité et à la santé au travail, la solution qui s'impose, c'est de prendre ses propres affaires en main, de s'organiser et de se défendre.

Qu'un patron s'oppose à cela, les travailleurs et travailleuses n'en sont pas étonné(e)s; mais que le ministère du Travail retarde la reconnaissance du syndicat et ouvre ainsi la porte à la répression patronale, le Comité de la condition féminine le comprend moins. Nous demandons donc une action rapide pour que le syndicat soit reconnu et qu'il négocie enfin une convention collective où les droits des travailleurs et travailleuses seront reconnus.



droit au travail

le taux de chômage atteint le record de 1945

Alors que tous les spécialistes prédisent un approfondissement de la crise au cours de 1982, les statistiques du chômage publiées par Statistique Canada pour le mois de décembre 1981 font état de la situation très sombre dans laquelle l'économie canadienne se trouve déjà.

En effet, le taux de chômage de 8,6 pour cent est égal au record canadien de 1945. Selon l'agence fédérale, ce sont les jeunes qui

sont le plus touchés par le chômage, soit 16,3 pour cent.

Au Québec, le taux de chômage publié en décembre 1981 n'est égalé que par les taux atteints lors de la grande crise des années 30: 11,8 pour cent des Québécois, en chiffres absolus 349,000 (soit 28,000 de plus qu'en novembre) sont sans emploi.

La CSN s'oppose à l'application des mesures d'austérité par les gouvernements fédéral et québécois, qui ont pour effet d'amplifier les effets de la crise plutôt que de les contrer.

La création d'emplois par le secteur public devrait devenir la priorité des gouvernements à la place de la fausse lutte à l'inflation et l'équilibrage des budgets qui semblent être leurs seules préoccupations.

Il devient donc urgent que les gouvernements mettent sur pied des programmes de création d'emploi, cessent de couper dans les services publics à caractère social et allègent les taxes régressives sur des articles de première nécessité comme le carburant.

...

les travailleurs de Marine veulent conserver la section navale

Présentement, Marine Industrie, de Sorel, veut implanter une flexibilité qui entraînerait de nouvelles mises à pied de près de 500 travailleurs.

Depuis que la SGF a pris le contrôle de Marine, le nombre d'emplois est passé de 3,000 à 900 et la ten-

dance que remarquent les syndiqués, c'est que Marine va bientôt fermer sa section navale pour se spécialiser dans l'usinage industriel. Au cours des dernières années, Marine n'a construit que deux petits traversiers. Puis la compagnie française Alstom a investi dans le secteur de l'usinage en achetant 35% des actions de Marine, dans l'espoir de former un puissant cartel pour rivaliser dans le secteur hydro-électrique. Marine veut faire des chantiers une sorte de grosse "machine shop" qui emploierait, sur une base annuelle, de 400 à 700 employés horaires. Le syndicat, pour sa part, estime qu'on devrait relancer le naval.



la loi et nous

les syndicats des collèges privés en faveur de la loi 55

Les assemblées générales des syndicats des collèges privés se sont prononcées majoritairement en faveur d'une proposition d'inclusion au régime de négociations des secteurs public et para-public.

Les résultats du vote montrent que 11 assemblées sur quinze se sont prononcées pour l'inclusion à la loi 55, alors que deux autres se sont abstenues. En pourcentage exprimé, 67% des membres ont manifesté leur appui à la proposition alors que 27% se sont prononcés

...petites nouvelles...

en défaveur. Pour ce qui est des 17 syndicats concernés, 65% ont adopté la proposition alors que 24% de ceux-ci ont refusé d'entériner la proposition.

Les syndicats des collègues privés voient donc dans une éventuelle inclusion à la loi 55, la possibilité d'améliorer leur situation et de participer à l'élaboration des conditions de travail dans le secteur de l'éducation.

Des résistances sont à prévoir cependant de la part du gouvernement qui pourrait ne pas acquiescer spontanément à une telle demande, compte tenu des gains éventuels que pourrait permettre d'obtenir une table de négociation commune.



aux USA, 27 morts dans les mines de charbon des Appalaches depuis décembre

Le 20 janvier, un coup de grisou a fait trois morts dans une mine de charbon du Kentucky, dans les Appalaches américaines, et quatre autres travailleurs manquent à l'appel. Il s'agit, depuis le début décembre, du quatrième accident majeur avec mort d'hommes dans les mines de charbon de cette région des États-Unis: 27 travailleurs sont morts dans ces accidents. L'assouplissement des normes de sécurité par l'administration américaine et la diminution

du nombre d'inspecteurs, principalement à cause de la crise de l'énergie, voilà deux raisons importantes qui expliquent ces accidents mortels.



campagne de financement des ateliers d'éducation populaire

Depuis neuf ans déjà que les gens du comté de Mercier à Montréal, profitent des Ateliers d'éducation populaire. À chaque année 700 personnes en moyenne (80% de femmes) ont l'habitude de venir s'inscrire à un des ateliers offerts. Ceux-ci vont de la menuiserie à la photographie, de la cuisine économique et santé au conditionnement physique, du yoga au théâtre, etc.

Au dernier semestre, 450 personnes seulement ont pu le faire parce que quelques ateliers ont dû être rayés et les autres raccourcis. Résultat: moins de services offerts à moins de participants. Mais pourquoi une telle situation? Ne sommes-nous pas autogérés! Oui, mais c'est l'argent qui fait défaut. Car nous aussi nous avons été touchés par les coupures.

C'est pourquoi les gens intéressés à aider au financement des Ateliers d'éducation populaire de Mercier sont bienvenus d'envoyer leurs contributions au 350 Boucher, Montréal, no de téléphone 271-4084.



abattoirs Z. Billette: soirée de solidarité le 27 février

Le syndicat des abattoirs Z. Billette Inc. (CSN), en grève depuis le 4 novembre 1981, en collaboration avec le conseil central du sud-

ouest, organise une soirée de solidarité, le 27 février 1982, à 8.00 hres pm, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, rue St-Laurent, à Valleyfield. Les billets sont en vente au coût de \$1.00. Vous pouvez en faire la demande au local du conseil central, 170 Champlain, Valleyfield, 371-5555.

Les profits de cette soirée iront au syndicat des abattoirs Z. Billette Inc. (CSN).

Nous vous attendons en grand nombre.



amorce d'un front commun des travailleuses et travailleurs culturels

Le Front commun permanent des travailleuses-eurs culturels du Québec a organisé une exposition/encan d'oeuvres de créateurs québécois les 23-24 janvier 1981 à la galerie Motivation V, à Montréal. Son but: financer la création prochaine d'un regroupement des travailleuses et travailleurs culturels, notamment pour les représenter lors des négociations concernant les politiques globales du gouvernement dans le domaine culturel.

Selon un porte-parole du Front commun, il vise à promouvoir la solidarité entre les travailleuses-eurs culturels de tout domaine: arts visuels, danse, théâtre, cinéma, musique, vidéo, animation culturelle, création littéraire, etc... C'est une démarche qui se veut quasi-syndicale, qui vise à mettre fin à l'isolement et à la concurrence qui a parfois existé entre les différents organismes culturels. Le porte-parole du Front commun a aussi souligné qu'une telle organisation pourrait créer des liens entre les travailleuses et travailleurs culturels et les autres groupes de travailleurs.

Le Théâtre Parminou, qui a déjà collaboré avec différents services de la CSN, pour exprimer théâtralement la réalité et les aspirations des travailleuses et travailleurs québécois, finalise actuellement un nouveau spectacle qui portera, cette fois, sur la conjoncture économique, dont le titre sera "Bonne crise, Lucien".

Cette pièce de théâtre traitera des effets de la crise économique chez les travailleuses et travailleurs des secteurs public et privé, et chez la population en général.

Les principaux objectifs visés par ce nouveau spectacle du Théâtre Parminou sont de démystifier l'accent mis sur les inégalités salariales et de conditions de travail entre les travailleurs des secteurs public et privé, qu'ils soient syndiqués ou non; de déjouer le sentiment fataliste engendré par la crise actuelle.

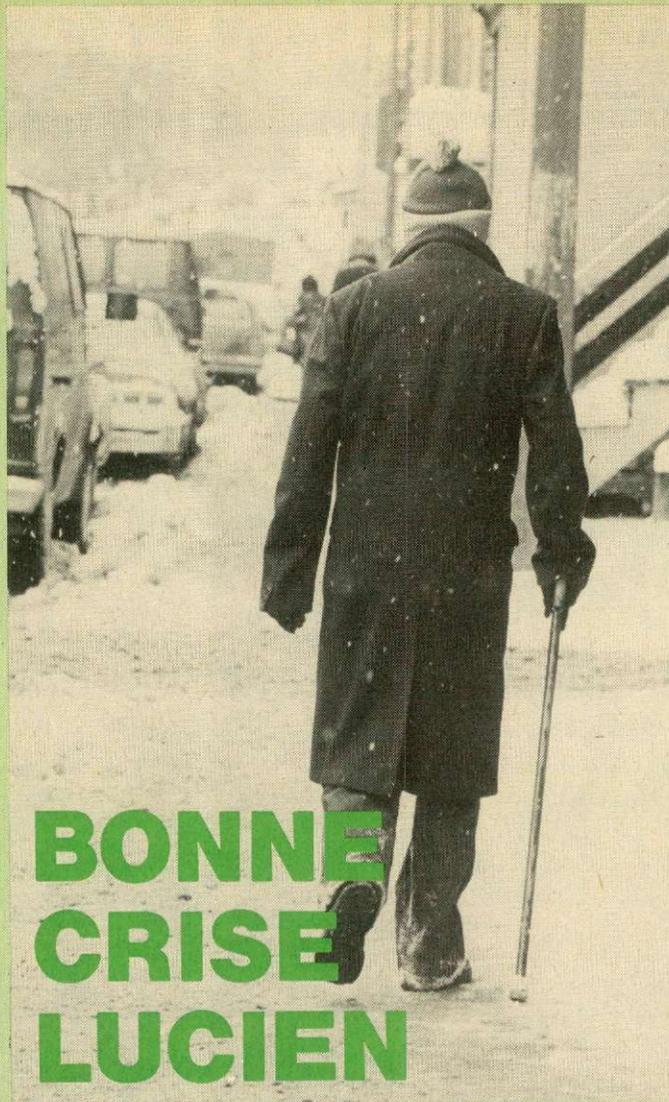
Pour Michel Cormier, un des membres de la troupe Parminou: "Ce sera un spectacle mobilisant, favorisant l'unité et la solidarité".

C'est au Théâtre Parminou que l'on doit "Un môme de congé", pièce sur les droits parentaux qui fut jouée un peu partout au Québec durant le dernier Front commun du secteur public, ainsi que "Ben voyons bébé... y'a rien là" sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, qui continuera d'être présentée jusqu'au mois de mai prochain.

Au-delà du théâtre

La troupe du Théâtre Parminou est bien connue dans les milieux syndicaux et populaires. Il s'agit d'un théâtre engagé et militant, qui fait la jonction entre la mobilisation et l'engagement culturel.

Pour Michel Cormier,



BONNE CRISE LUCIEN

on peut considérer comme positif dans la conjoncture actuelle, le fait qu'elle peut être pour l'ensemble des travailleurs et de la population, un moment de réveil et de prise de conscience pour une remise en question des valeurs en vue d'une réorganisation sociale.

Pour lui, notre force réside dans l'union de tous ceux sur le dos desquels se joue actuellement la crise. "Il faut se fier sur nous pour s'en sortir, il faut croire en nous et en nos luttes. Depuis longtemps, les travailleurs, les chômeurs, les femmes à la maison vivent la crise et ont été obligés de réorganiser leur vie en conséquence et de faire preuve d'invention, d'ingéniosité,

d'organisation populaire pour la contrer. Nous sommes donc les spécialistes de la crise, en ce sens que les solutions ne peuvent venir que de nous."

La pièce de théâtre sur la conjoncture économique sera prête pour la mi-février et pourra ainsi être un élément culturel important dans le cadre de la réplique au discours dominant sur la crise qui fait porter le poids de la crise sur le dos des travailleurs et des classes les plus défavorisées de la population.

Cette pièce de théâtre sur la crise est le fruit d'une collaboration entre le Théâtre Parminou et le Comité de coordination des négociations dans le secteur public (CCNSP-CSN).

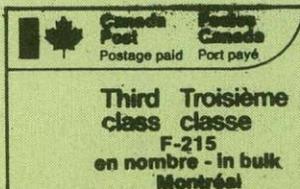
La troupe de Théâtre Parminou fut fondée en 1973 à Québec, mais s'installa à Victoriaville en 1976, dans un effort de s'implanter en région, dans le cadre de la décentralisation culturelle.

Le Théâtre Parminou est aujourd'hui solidement implanté avec une équipe de 16 personnes qui s'impliquent depuis longtemps avec les organismes populaires et syndicaux.

Leur première pièce à être largement diffusée dans les milieux syndicaux fut "Ô Travail", qui fut jouée dans la plupart des régions du Québec.

En plus des pièces sur le harcèlement sexuel en milieu de travail (qui sera jouée jusqu'en mai) et sur la conjoncture économique (qui sera jouée à partir de la mi-février), la troupe Parminou a actuellement deux autres pièces à son répertoire "Mettez-vous dans ma peau", faite en collaboration avec le Mouvement québécois contre le racisme et "On l'aime ferme, mais ça prend du foin", faire en collaboration avec l'UPA.

Pour toutes informations sur la pièce sur la conjoncture économique, référer au CCNSP-CSN à Montréal: (514) 598-2075 ou (514) 598-2014.



Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q.